

COMMUNE DE SOISSONS-SUR-NACEY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2025 **20 heures 00**

Convocation du 31/10/2025

Le 10 Novembre 2025 à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal de SOISSONS-SUR-NACEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Gabriel DELOGE, Maire.

Etaient présents : Gabriel DELOGE, Delphine CORBERANT, Jérôme MORIZOT, Patrice BOU SAADA, Charles RAMBAUD, Sébastien DALLAVALLE, Jean-Marc MASLY,

Étaient Absentes Excusées : Michelle BONNE donne procuration à Delphine CORBERANT, Florence BIA-JEUNOT donne procuration à Sébastien DALLAVALLE.

Étaient Absents : Francis CULAS, Magali DUPLESSIS.

Secrétaire : Delphine CORBERANT.

Monsieur le Maire demande l'accord aux membres du Conseil Municipal d'ajouter 1 point supplémentaire à l'ordre du jour.

Cette demande est votée et accordée à l'unanimité.

ONF : INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE - DESTINATION DES COUPES - AFFOUAGE - EXERCICE 2026

Le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, en complément, l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2026 des coupes non réglées des Parcelles 32 et 30 ; sollicite le report ou la suppression du passage en coupe pour la Parcelle 1 et décide de la vente sur pied des arbres de futaies affouagères de la Parcelle 32.

APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUXONNE PONTAILLER VAL-DE-SAÔNE AU SYNDICAT MIXTE DE LA BOUCLE DES MAILLYS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L.5214-27 portant adhésion d'une Communauté de Communes à un Syndicat Mixte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L.5721.1 et suivants portant organisation et fonctionnement des syndicats mixtes,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Auxonne Pontailier Val-de-Saône,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Auxonne Pontailier Val-de-Saône du 05 Juin 2025 approuvant le projet de statuts du futur Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys,

Considérant les problèmes de qualité ou de quantité rencontrés ou pouvant être rencontrés sur le long terme,

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes Auxonne Pontailier Val-de-Saône d'anticiper l'avenir,

Considérant les études prospectives menées par le Conseil Départemental de la Côte d'Or depuis plusieurs années et les résultats obtenus,

.../...

Considérant l'enjeu primordial que constitue le projet d'adduction d'eau de la Boucle des Maillys sur le territoire,

Considérant l'intérêt de mutualiser les moyens et les compétences pour sécuriser l'approvisionnement à long terme en eau potable sur le territoire concerné,

Considérant la liste des membres constitutifs du futur Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys :

- La Communauté de Communes Auxonne Pontailler Val-de-Saône (CCAPVS),
- Le Syndicat de Clénay - Saint Julien,
- Le Syndicat des eaux de Varois et Chaignot, et Orgeux,
- Le Syndicat Ouche, Norge, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU),
- Le SIAEP Seurre Val-de-Saône,
- Le SIAEP de Brazey-en-Plaine,
- La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

Considérant que le futur Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys aura pour objet, sur son territoire d'intervention, la production d'eau potable par la mobilisation de la ressource en eau issue exclusivement de la Boucle des Maillys et le transport y afférent.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de tous d'agir,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Auxonne Pontailler Val-de-Saône au futur Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys à sa création suivant les principes définis par le projet de statuts présenté,

MANDATE Monsieur le Maire pour notifier cette décision à Madame la Présidente de la Communauté de Communes Auxonne Pontailler Val-de-Saône.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE SOISSONS

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'expiration du mandat du bureau de l'Association Foncière de Soissons-sur-Nacey.

Il convient donc de procéder à son renouvellement.

Conformément à l'article R. 133-3 du code rural, le bureau doit être nommé pour moitié par le Conseil Municipal et pour moitié par la chambre d'agriculture pour une période de six ans.

Selon l'article 9 des statuts de l'Association Foncière, le bureau est composé de propriétaires.

Le Maire de la Commune ou un membre du Conseil Municipal désigné par le Maire étant membre de droit n'a pas à être désigné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en qualité de membres du Bureau de l'Association Foncière, les propriétaires suivants :

- Monsieur VOILLARD Jean-Pierre,
- Monsieur COLLOT Robert,
- Monsieur DELOGE Gabriel,
- Monsieur MORIZOT Jean-Paul,
- Monsieur MICHAUD Patrick.

REMBOURSEMENT PAR LA COMMUNE A UN ADJOINT POUR L'ACHAT DE DIVERSES FOURNITURES

Monsieur le Maire explique que Monsieur MASLY Jean-Marc, Adjoint au Maire, a réglé avec ses propres moyens financiers des achats divers pour la Commune.

.../...

Il demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de lui rembourser les sommes dépensées à l'appui de preuves de paiement.

Le relevé d'identité bancaire sera joint afin de lui rembourser par virement administratif.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces remboursements correspondants.

Monsieur MASLY Jean-Marc n'a pas participé au vote.

ORGANISATION DES FESTIVITES DE FIN D'ANNEE

- Repas des aînés : Les conseillers disponibles seront présents pour la préparation de la salle des fêtes Vendredi prochain.

- Noël des enfants : Le Maire informe le Conseil de la venue d'un magicien. Un flyer sera rédigé pour convier les familles. Les conseillers disponibles viendront pour l'accueil des familles pour le goûter.

La confection des paquets cadeaux se fera le 24 Novembre 2025 à 17h00.

- Décoration du village : Les conseillers disponibles ainsi que les volontaires se retrouveront les 5 et 6 Décembre pour la décoration du village.

- L'arbre des naissances : L'arbre de la naissance des enfants de 2024 et 2025 se fera le Dimanche 30 Novembre 2025 dans la matinée. Une invitation sera envoyée aux familles.

POINT SUR LES TRAVAUX

Le Maire fait le point sur les travaux :

- informe du report de la Zone 30, Rue du Bourg, suite à une réponse tardive de la Région qui devait donner un avis,
- les travaux du plafond de l'église devraient commencer début 2026,
- le marquage des têtes de chênes aura lieu Vendredi 14 Novembre 2025 au matin.